

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Y ASSISTAIENT :

Mesdames BUCINA – DE BRUIN – DENOMBRET – DELCROIX – DELOT M. – DERUELLE – ETIENNE – SCHWENTER – SEUVRE.

Messieurs ALLARD (représentant de Madame BOUROTTE) – BLANCHET – BLAUVAC – CHEVALIER – CORNIOT – DELAGNEAU J.-L. – DELAGNEAU G. – DELAVAUT – FERRAG – FOURNIER – FOURREY – GAILLOT S. – GAILLOT M. – GUINET-BAUDIN – HARIOT – HENRY – JAMBON (représentant de Monsieur BOUCHERON) – LAVANTUREUX (représentant de Monsieur MATIVET) – LEPRUN – MAILLARD – MORLE – MORINIERE – PORCHER – QUERET – QUOIRIN – RAMON – ROUSSELLE – RUSH – TIRARD.

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Messieurs BAILLET, BIOT et Madame TISON

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Messieurs DELAGNEAU D., JUSSOT et Madame GUILLOT.

ÉTAIENT ABSENTS :

Messieurs CARRA, CLERIN, LEGRAND.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES - Fonds de Concours - Attribution

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'attribution des fonds de concours suivants :

COMMUNES	TYPE D'INVESTISSEMENT	COUT TOTAL	TAUX D'INTERVENTION	MONTANT DU FONDS DE CONCOURS
ORMOY	CREATION DE TOILETTES PUBLIQUES PMR	19 226,00 € HT	30 %	5 768,00 €
ORMOY	MISE EN CONFORMITE DE L'ÉCOLE – ALARME PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE	2 799,00 € HT	30 %	839,70 €
SEIGNELAY	RENOVATION SALLE « DOJO » DE LA MAISON DE L'ENFANCE	10 291,32 € HT	10 %	1 029,13 €
SEIGNELAY	RENOVATION DES HUISSERIES ET AUTRES MENUISERIES DE LA MAIRIE ET DU CLUB HOUSE	24 882,26 € HT	10 %	2 488,23 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - IMMOBILIER D'ENTREPRISE - Vente des Actions de la SEM Brienon Immobilier

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la cession des 2 000 actions de la SEM Brienon Immobilier détenues par la Communauté de communes Serein et Armance à la SAS RECYTHERM ou à toute société s'y substituant au prix global de 13 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature de l'acte de cession et toutes pièces afférentes à cette opération.

SERVICE A LA POPULATION - EQUIPEMENTS SPORTIFS - Centre Aquatique – Mode de Gestion

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le lancement de deux démarches visant à proposer 2 modes de gestion pour le futur centre aquatique communautaire, à savoir :
 - Une gestion en régie,
 - Une gestion déléguée à un acteur privé extérieur.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

SERVICE A LA POPULATION - MAISON DE SANTE - Acquisition du terrain d'emprise

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'acquisition d'un ensemble de terrains et constructions tel que défini sur le plan et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Section	Numéro	Lieu-dit	Contenance
AS	160	Rue Jules Lancôme	12 a 00 ca
AS	161	Rue Jules Lancôme	9 a 66 ca
AS	162	Rue Jules Lancôme	3 a 54 ca
AS	164	Rue Jules Lancôme	17 a 55 ca
AS	329	Rue Jules Lancôme	4 a 31 ca

Le tout pour une surface globale de 4 706 m² incluant l'ensemble des bâtiments et installations immobilières présentes sur le site. Cette acquisition sera réalisée au prix de 150 000 € (cent cinquante mille euros) hors frais d'acte.

Elle interviendra au moment du transfert de l'activité de la société BC ENTREPRISE sur son nouveau site d'activité soit au plus tard le 30 juin 2022.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature de l'acte d'acquisition.

RESSOURCES INTERNES - PATRIMOINE - Vente d'une Maison à la SCI Saint Yves

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la cession de la maison et de son terrain associé tel que définis en lot n°1.

Les caractéristiques du terrain d'emprise sont les suivantes :

- ⇒ Partie d'un ensemble immobilier sis rue du Faubourg Saint Martin – Commune de Saint-Florentin - cadastré section AS n° 673 d'une contenance de 1a 35 ca tel que figurant sur le plan (y compris servitudes associées).
- ⇒ Partie d'un ensemble immobilier sis 13 rue du Faubourg Saint Martin – Commune de Saint-Florentin - cadastré section AS n° 75 d'une contenance de 3a 87 ca tel que figurant sur le plan sur lequel est implanté une maison comprenant : rez-de-chaussée (entrée, séjour, cuisine dégagement), un étage (2 chambres, salle de bains, dégagement, WC) un grenier et une cave (y compris servitudes associées).

Le tout pour une surface de terrain apparente de 120 m².

A la SCI SAINT YVES, ou à toute société s'y substituant, au prix global de 20 000 € (vingt mille euros) hors frais d'acte.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature de l'acte de vente.

RESSOURCES INTERNES - FINANCES - Ligne de Trésorerie

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 2 000 000 €, destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à réaliser cette ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 2 000 000 € et à signer la convention à intervenir,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par la convention portant ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie.

RESSOURCES INTERNES - BUDGET - Taxe CFE – FPZ 2021 - Conservation fraction du taux

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la mise en réserve de 0,70 % correspondant à la capitalisation du taux de CFE FPZ,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES - BUDGET - Admission en non-valeur – Budget Principal

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur les recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 551,68 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 5235780115 dressée par le comptable public le 15 Octobre 2021 :

Exercice	Référence de la pièce	Montant	Nature de la recette	Service concerné
2016	T-711582650015	322,00 €	Redevance Déchets	Collecte et traitement des Ordures Ménagères
2017	T-711591260015	122,43 €		
2017	T-711590430015	107,25 €		

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur les recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 516,66 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 5235580315 dressée par le comptable public le 15 Octobre 2021 :

Exercice	Référence de la pièce	Montant	Nature de la recette	Service concerné
2017	T-711590790015	381,77 €	Redevance Déchets	Collecte et traitement des Ordures Ménagères
2017	T-711590020015	134,99 €		

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget 2021.

RESSOURCES INTERNES - BUDGET PRINCIPAL - Décision Modificative n°5

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

Dépenses de Fonctionnement :

- 657364 : Virement BUDGET ANNEXE ZAE 14 000.00 €
- 022 – Dépenses Imprévues - 14 000.00 €

Total : 0.00 €

RESSOURCES INTERNES - FINANCES - Budget ZAE – Décision Modificative n°2

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

Dépenses de Fonctionnement :

- **605** : Achat matériels équipements et travaux 14 000.00 €

Total : 14 000.00 €

Recettes de Fonctionnement :

- **7477** : Dot. du budget principal CCSA 14 000.00 €

Total : 14 000.00 €

RESSOURCES INTERNES - RESSOURCES HUMAINES - Temps de travail

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **FIXE** la durée annuelle de travail pour un agent travaillant à temps complet à 1 607 heures (soit 35h hebdomadaires, hors annualisation) sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES - INSTITUTION - Commission d'Appel d'Offre

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **CREE** une commission d'appel d'offres permanente,
- **ORGANISE** l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission visée à l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales en conformité avec les dispositions de l'article 1411-5 alinéa 2 du CGCT,

- **PRECISE** que dans le cadre de la préparation et de la passation de marchés publics dans le cadre des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, cette commission sera appelée à :
 - choisir le titulaire du marché,
 - se prononcer sur tout projet d'avenant entraînant une augmentation du montant global d'un marché public supérieur à 5%.
- **PRECISE** que le délai de convocation de la commission sera de cinq (5) jours francs,
- **PRECISE** qu'en cas de partage égal des voix, le Président de la commission ou son représentant aura voix prépondérante,
- **DECIDE** que le dépôt des listes relatives aux membres titulaires et suppléants aura lieu avant la prochaine séance du Conseil communautaire du 16 décembre 2021,
- **DECIDE** que les élections auront lieu à la prochaine séance du Conseil communautaire, à la représentation proportionnelle, avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES - INSTITUTION - Commission Délégation de Service Public

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **CREE** une commission de délégation de service public permanente,
- **ORGANISE** l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission visée à l'article L. 1411-5 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales,
- **PRECISE** que dans le cadre de la préparation et de la passation de contrats de délégation de service public, cette commission sera appelée :
 - à analyser les candidatures et à établir la liste des candidats admis à remettre une offre,
 - à analyser et à formuler un avis sur les propositions des candidats avant que soient engagées des négociations, le cas échéant.
- **PRECISE** que dans le cadre de l'exécution des contrats de délégation de service public, cette commission sera consultée pour avis sur tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%,
- **DECIDE** que le dépôt des listes relatives aux membres titulaires et suppléants aura lieu avant la séance du prochain conseil communautaire le 16 décembre 2021,
- **DECIDE** que les élections auront lieu à la prochaine séance du conseil communautaire, à la représentation proportionnelle, avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.